

RCS : ST MALO
Code greffe : 3502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

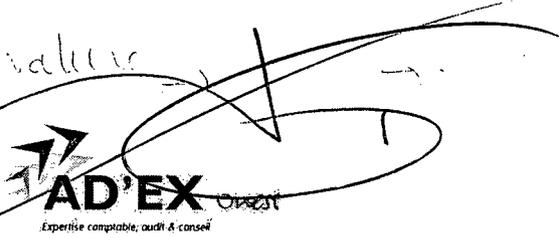
Numéro de gestion : 2004 B 00384
Numéro SIREN : 479 800 682
Nom ou dénomination : CHEZ VICTOR

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2021 sous le numéro de dépôt 4304

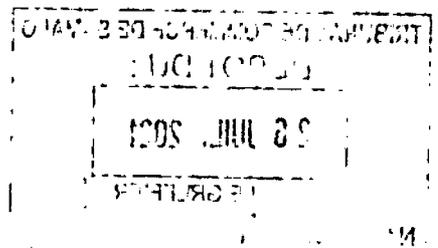
2065 - Impôt sur les sociétés

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				N° 2065-SD 2020	
Exercice ouvert le	01/12/2019	et clos le	30/11/2020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case				<input checked="" type="checkbox"/>	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				<input type="checkbox"/>	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social :		
SASU CHEZ VICTOR					
SIRET			4 7 9 8 0 0 6 8 2 0 0 0 1 1		
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
8 QUAI ADMINISTRATEUR EN CHEF THOMAS					
35260 CANCALE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées Restauration traditionnelle			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		328 074		0	
38 120		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 15 %	
				PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées art. 238quinquies	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>		Zones franches urbaines	
Entreprises nouvelles art. 44 septies <input type="checkbox"/>		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>		Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/>	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>		Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies <input type="checkbox"/>		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % <input type="checkbox"/>	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4					
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case <input type="checkbox"/>					
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case <input type="checkbox"/>					
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :					
G COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité					
Viseur conventionné <input type="checkbox"/> Visa : CGA <input type="checkbox"/>					
Nom, adresse, téléphone, Télécopie					
- du comptable : SAS AD'EX OUEST					
37 RUE DU BIGNON 35515 CESSON SEVIGNE CEDEX					
- du conseil :					
- du CGA ou du viseur					

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-MALO
 DÉPÔT DU :
 26 JUL. 2021
 LE GREFFIER
 N° 4304

gualter

AD'EX
 Expertise comptable, audit & conseil

Liase Fiscale



Etats de synthèse

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/11/20	Net au 30/11/19
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développemen				
Concessions, brevets et droits assimilé				
Fonds commercial	549 227		549 227	549 227
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et out	117 653	108 385	9 268	4 888
Autres immobilisations corporelles	854 811	713 564	141 247	13 030
Immob. en cours / Avances & acompte				20 004
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	297		297	294
Prêts				
Autres immobilisations financières	670		670	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 522 657	821 949	700 708	587 442
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	31 967		31 967	38 247
Créances				
Clients et comptes rattachés	7 964		7 964	
Fournisseurs débiteurs	2 228		2 228	1 934
Personnel	235		235	
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	26 227		26 227	11 493
Autres créances	41 369		41 369	2 612
Divers				
Avances et acomptes versés sur comm	1 650		1 650	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 253 483		1 253 483	1 338 420
Charges constatées d'avance	1 282		1 282	2 134
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 366 406		1 366 406	1 394 840
Charges à répartir sur plusieurs exerci				
Prime de remboursement des obligatio				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	2 889 063	821 949	2 067 114	1 982 282

Bilan

	Net au 30/11/20	Net au 30/11/19
PASSIF		
Capital social ou individuel	37 000	37 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	3 700	3 700
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 266 516	1 035 493
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	265 015	631 023
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 572 231	1 707 216
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		5
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		5
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	282 206	7 850
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 733	78 584
<i>Personnel</i>	63 763	34 606
<i>Organismes sociaux</i>	8 780	32 523
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	80 523	89 137
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	1 708	7 378
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	3 170	9 258
Dettes fiscales et sociales	157 944	172 902
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		15 725
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	494 883	275 066
Écarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	2 067 114	1 982 282

Compte de Résultat

	du 01/12/19 au 30/11/20 12 mois	du 01/12/18 au 30/11/19 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises	1 648 193	2 617 016	-968 823	-37,02
Production vendue	7 837	7 772	64	0,83
Production stockée				
Subventions d'exploitation				
Autres produits	36 023	34 322	1 701	4,96
Total	1 692 053	2 659 110	-967 058	-36,37
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises	407 716	634 713	-226 997	-35,76
Variation de stock (m/ses)	6 280	-438	6 717	NS
Achats de m.p & aut.approv.				
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes	365 132	378 267	-13 135	-3,47
Total	779 128	1 012 542	-233 415	-23,05
MARGE SUR M/SES & MAT	912 925	1 646 568	-733 643	-44,56
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	13 673	29 483	-15 810	-53,62
Salaires et Traitements	518 264	572 573	-54 308	-9,48
Charges sociales	-10 791	129 998	-140 788	-108,30
Amortissements et provisions	27 114	15 023	12 091	80,48
Autres charges	534	9	525	NS
Total	548 795	747 085	-198 290	-26,54
RESULTAT D'EXPLOITATION	364 130	899 483	-535 353	-59,52
Produits financiers	30	1 280	-1 251	-97,69
Charges financières	1 566		1 566	
Résultat financier	-1 536	1 280	-2 817	-219,98
Opérations en commun				
RESULTAT COURANT	362 594	900 764	-538 169	-59,75
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles		60	-60	-100,00
Résultat exceptionnel		-60	60	-100,00
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	97 579	269 681	-172 102	-63,82
RESULTAT DE L'EXERCICE	265 015	631 023	-366 007	-58,00

Annexe

Règles et méthodes comptables

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/11/2020, dont le total est de 2 067 114 euros dégage un bénéfice de 265 015 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/12/2019 au 30/11/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/03/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales d'établissement des comptes

Les comptes annuels de l'exercice au 30/11/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Code de commerce, du plan comptable général et du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association a établi ses comptes dans le respect du règlement ANC n°2018-06 d'application obligatoire au 1er janvier 2020.

Toutes les conséquences significatives liées à l'application de ce règlement sont exposées dans la présente annexe.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 2 à 7 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 3 à 7 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

▭ Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

A la date d'arrêté du 30/11/2020, la crise de la "Covid-19" a impacté le chiffre d'affaires HT comme suit :

	2020	2019	Écarts
Trimestre 1	224 232	398 300	- 174 068
Trimestre 2	204 379	820 224	- 615 845
Trimestre 3	962 209	986 870	- 24 661
Octobre à Novembre	183 984	341 940	- 157 956

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentat°	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	549 227			549 227
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	549 227			549 227
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	109 119	8 535		117 653
- Installations générales, agencements aménagement divers	630 319	143 127		773 446
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	76 087	8 050	2 773	81 365
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	20 004		20 004	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	835 529	159 712	22 777	972 464
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	294	3		297
- Prêts et autres immobilisations financières		670		670
Immobilisations financières	294	673		967
ACTIF IMMOBILISE	1 385 049	160 385	22 777	1 522 657

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		159 712	673	160 385
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		159 712	673	160 385
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		20 004		20 004
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		2 773		2 773
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		22 777		22 777

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/11/2020
Éléments achetés	549 227
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	549 227

Conformément à l'article 214-3 du Règlement n°2015-06 du 23 Novembre 2015, modifiant le Règlement n°2014-03 de l'ANC relatif au Plan Comptable Général, les fonds commerciaux sont présumés avoir une durée d'utilisation non limitée. Les tests de dépréciation mis en oeuvre à la clôture de l'exercice n'ont pas permis d'identifier une valeur actuelle inférieure à la valeur nette comptable du fonds commercial.

Fonds de commerce acquis le 14 décembre 2004

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentat°	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	104 231	4 154		108 385
- Installations générales, agencements aménagements divers	617 414	21 565		638 979
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	75 962	1 395	2 773	74 584
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	797 607	27 114	2 773	821 949
ACTIF IMMOBILISE	797 607	27 114	2 773	821 949

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 79 976 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances a moins d'un an	Echéances a plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	670		670
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	7 964	7 964	
Autres	70 060	70 060	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 282	1 282	
Total	79 976	79 306	670
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Etat - produits à recevoir	11 122
Total	11 122

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 494 883 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 733	54 733		
Dettes fiscales et sociales	157 944	157 944		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	282 206	282 206		
Produits constatés d'avance				
Total	494 883	494 883		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fnp eau	2 110
Fnp edf gdf	972
Fnp hono. avocat	840
Fnp hono. cac	12 180
Fnp hono. divers	4 068
Intérêts c/c débiteurs	1 566
Congés payés	24 910
Pers. charges à payer	1 015
Ch. soc. congés à payer	5 858
Aut.ch.sociales à payer	396
Taxe apprentissage prov.	2 347
Formation continue prov.	127
C.e.t prov.	295
Total	56 684

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA locations diverses	99		
CCA entretiens	509		
CCA assurances	486		
CCA droit de terrasse	188		
Total	1 282		

 **Notes sur le compte de résultat****Charges et produits d'exploitation et financiers**

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 4 422 euros

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 1 566 euros

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	16 041
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	16 041
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 16 041 euros

CHEZ VICTOR

Société Par Actions Simplifiée au capital de 37 000,00 €
Siège social : 8, Quai Administrateur en Chef Thomas
35260 CANCALE
479 800 682 RCS SAINT MALO

TEXTE DE LA DECISION ORDINAIRE ANNUELLE D'AFFECTION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE DU 27 MAI 2021

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 novembre 2020, s'élevant à 265 015,24 €, de la manière suivante :

- à titre de dividendes à l'associée unique 200 000,00 €
soit 250,00 € par action

- le solde, au compte "autres réserves" 65 015,24 €
qui s'élève ainsi à 1 331 530,84 €

Total égal au bénéfice constaté 265 015,24 €

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les revenus distribués ci-dessus ne sont pas éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

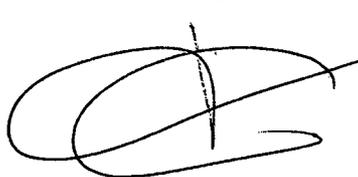
L'associée unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %
30/11/2019	400 000,00 €	500,00 €		400 000,00 €
30/11/2018	400 000,00 €	500,00 €		400 000,00 €
30/11/2017	300 000,00 €	375,00 €		300 000,00 €

La présente décision tenant lieu d'assemblée d'associés entraîne l'approbation de cette résolution.

Certifié conforme

La Présidente



PJC

CHEZ VICTOR
8 Quai Administrateur En Chef Thomas
35 260 - CANCALE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/11/2020

S A I N T - M A L O

Immeuble Infinity - BP 32
3, rue du Bois Herveau
35405 SAINT-MALO Cedex

www.cab-quiniou.com

Société par Actions Simplifiée au capital de 18 240 € | RCS 792066029 Saint-Malo | Inscrit au tableau de l'ordre des Experts-Comptables de Bretagne
Membre de la compagnie des commissaires aux comptes de Rennes

CHEZ VICTOR

Société par Actions Simplifiée au capital de 37.000 Euros
8 Quai Administrateur En Chef Thomas
35 260 CANCALE

R.C.S. SAINT-MALO – 479 800 682

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 30/11/2020

À l'associé unique de la société CHEZ VICTOR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **CHEZ VICTOR** relatifs à l'exercice clos le 30/11/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} décembre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note REGLES ET METHODES COMPTABLES de l'annexe des comptes annuels concernant les informations relatives aux conséquences induits par l'épidémie de Coronavirus.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

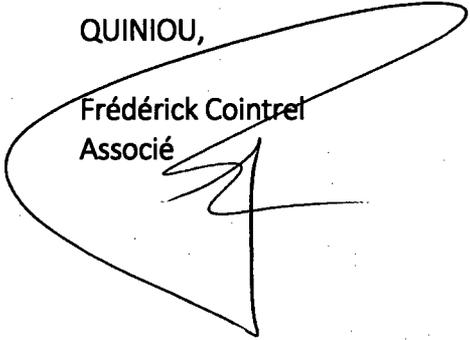
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Saint-Malo,
Le 12 mai 2021

QUINIOU,

Frédéric Cointrel
Associé



ANNEXES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/11/20	Net au 30/11/19
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développemen				
Concessions, brevets et droits assimilé				
Fonds commercial	549 227		549 227	549 227
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et out	117 653	108 385	9 268	4 888
Autres immobilisations corporelles	854 811	713 564	141 247	13 030
Immob. en cours / Avances & acompte				20 004
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	297		297	294
Prêts				
Autres immobilisations financières	670		670	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 522 657	821 949	700 708	587 442
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	31 967		31 967	38 247
Créances				
Clients et comptes rattachés	7 964		7 964	
Fournisseurs débiteurs	2 228		2 228	1 934
Personnel	235		235	
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	26 227		26 227	11 493
Autres créances	41 369		41 369	2 612
Divers				
Avances et acomptes versés sur comm	1 650		1 650	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 253 483		1 253 483	1 338 420
Charges constatées d'avance	1 282		1 282	2 134
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 366 406		1 366 406	1 394 840
Charges à répartir sur plusieurs exerci				
Prime de remboursement des obligatio				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	2 889 063	821 949	2 067 114	1 982 282

Bilan

	Net au 30/11/20	Net au 30/11/19
PASSIF		
Capital social ou individuel	37 000	37 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	3 700	3 700
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 266 516	1 035 493
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	265 015	631 023
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 572 231	1 707 216
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		5
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		5
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	282 206	7 850
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 733	78 584
<i>Personnel</i>	63 763	34 606
<i>Organismes sociaux</i>	8 780	32 523
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	80 523	89 137
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	1 708	7 378
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	3 170	9 258
Dettes fiscales et sociales	157 944	172 902
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		15 725
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	494 883	275 066
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	2 067 114	1 982 282

Compte de Résultat

	du 01/12/19 au 30/11/20 12 mois	du 01/12/18 au 30/11/19 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises	1 648 193	2 617 016	-968 823	-37,02
Production vendue	7 837	7 772	64	0,83
Production stockée				
Subventions d'exploitation				
Autres produits	36 023	34 322	1 701	4,96
Total	1 692 053	2 659 110	-967 058	-36,37
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises	407 716	634 713	-226 997	-35,76
Variation de stock (m/ses)	6 280	-438	6 717	NS
Achats de m.p & aut.approv.				
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes	365 132	378 267	-13 135	-3,47
Total	779 128	1 012 542	-233 415	-23,05
MARGE SUR M/SES & MAT	912 925	1 646 568	-733 643	-44,56
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	13 673	29 483	-15 810	-53,62
Salaires et Traitements	518 264	572 573	-54 308	-9,48
Charges sociales	-10 791	129 998	-140 788	-108,30
Amortissements et provisions	27 114	15 023	12 091	80,48
Autres charges	534	9	525	NS
Total	548 795	747 085	-198 290	-26,54
RESULTAT D'EXPLOITATION	364 130	899 483	-535 353	-59,52
Produits financiers	30	1 280	-1 251	-97,69
Charges financières	1 566		1 566	
Résultat financier	-1 536	1 280	-2 817	-219,98
Opérations en commun				
RESULTAT COURANT	362 594	900 764	-538 169	-59,75
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles		60	-60	-100,00
Résultat exceptionnel		-60	60	-100,00
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	97 579	269 681	-172 102	-63,82
RESULTAT DE L'EXERCICE	265 015	631 023	-366 007	-58,00

Règles et méthodes comptables

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/11/2020, dont le total est de 2 067 114 euros dégage un bénéfice de 265 015 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/12/2019 au 30/11/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/03/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/11/2020 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 26/12/2016, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R. 123-172 à R.123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 2 à 7 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 3 à 7 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

A la date d'arrêté du 30/11/2020, la crise de la "Covid-19" a impacté le chiffre d'affaires HT comme suit :

	2020	2019	Ecart
Trimestre 1	224 232	398 300	- 174 068
Trimestre 2	204 379	820 224	- 615 845
Trimestre 3	962 209	986 870	- 24 661
Octobre à Novembre	183 984	341 940	- 157 956

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentat°	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	549 227			549 227
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	549 227			549 227
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	109 119	8 535		117 653
- Installations générales, agencements aménagement divers	630 319	143 127		773 446
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	76 087	8 050	2 773	81 365
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	20 004		20 004	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	835 529	159 712	22 777	972 464
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	294	3		297
- Prêts et autres immobilisations financières		670		670
Immobilisations financières	294	673		967
ACTIF IMMOBILISE	1 385 049	160 385	22 777	1 522 657

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		159 712	673	160 385
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		159 712	673	160 385
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		20 004		20 004
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		2 773		2 773
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		22 777		22 777

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/11/2020
Éléments achetés	549 227
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	549 227

Conformément à l'article 214-3 du Règlement n°2015-06 du 23 Novembre 2015, modifiant le Règlement n°2014-03 de l'ANC relatif au Plan Comptable Général, les fonds commerciaux sont présumés avoir une durée d'utilisation non limitée. Les tests de dépréciation mis en oeuvre à la clôture de l'exercice n'ont pas permis d'identifier une valeur actuelle inférieure à la valeur nette comptable du fonds commercial.

Fonds de commerce acquis le 14 décembre 2004

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentat°	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	104 231	4 154		108 385
- Installations générales, agencements aménagements divers	617 414	21 565		638 979
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	75 962	1 395	2 773	74 584
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	797 607	27 114	2 773	821 949
ACTIF IMMOBILISE	797 607	27 114	2 773	821 949

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 79 976 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	670		670
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	7 964	7 964	
Autres	70 060	70 060	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 282	1 282	
Total	79 976	79 306	670
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Etat - produits à recevoir	11 122
Total	11 122

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 494 883 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 733	54 733		
Dettes fiscales et sociales	157 944	157 944		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	282 206	282 206		
Produits constatés d'avance				
Total	494 883	494 883		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fnp eau	2 110
Fnp edf gdf	972
Fnp hono. avocat	840
Fnp hono. cac	12 180
Fnp hono. divers	4 068
Intérêts c/c débiteurs	1 566
Congés payés	24 910
Pers. charges à payer	1 015
Ch. soc. congés à payer	5 858
Aut.ch.sociales à payer	396
Taxe apprentissage prov.	2 347
Formation continue prov.	127
C.e.t prov.	295
Total	56 684

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA locations diverses	99		
CCA entretiens	509		
CCA assurances	486		
CCA droit de terrasse	188		
Total	1 282		

Notes sur le compte de résultat**Charges et produits d'exploitation et financiers**

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 4 422 euros

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 1 566 euros

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	16 041
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	16 041
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 16 041 euros